

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 8 juillet 2022

N° CP-2022-7-8-4

N° applicatif 4110

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

GARANTIE D'EMPRUNT EHPAD MARCEL KRIEG A BARR TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE L'EHPAD EMPRUNT CDC

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % à l'EHPAD MARCEL KRIEG pour un emprunt d'un montant de 240 000 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération de restructuration et d'extension de l'EHPAD.

Au cours de sa séance du 1^{er} juillet 2021 (n°CD-2021-6-0-4), le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt.

L'EHPAD MARCEL KRIEG se situe au 11 avenue du docteur Marcel Krieg à BARR et dispose d'une capacité de 120 places.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande de garantie à hauteur de 100 % relative à un emprunt de 240 000 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération de construction d'un Pôle d'activités et de soins adaptés.

Les caractéristiques financières du Prêt sont précisées dans l'offre de Prêt n° U110816 émise par la Caisse des Dépôts et Consignations et jointe en annexe.

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 article 2761.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 240 000 euros à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération de construction d'un Pôle d'activités et de soins adaptés, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'offre de Prêt n° U110816, constituée d'une ligne du Prêt. Ladite offre de Prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante du présent rapport.

L'EHPAD MARCEL KRIEG se situe au 11 avenue du Docteur Marcel Krieg à BARR et dispose d'une capacité de 120 places.

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Montant :	PHARE enveloppe CDC taux fixe habitat spécifique 240 000 euros
Durée totale :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Taux d'intérêt annuel fixe :	1,76 %
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>

La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 240 000 (deux-cent-quarante mille) euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage - dans les meilleurs délais - à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- De s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- De m'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the top of the 'F'.

Frédéric BIERRY